



Mars 2016

« Ça va mieux en le disant... »

● L'indemnisation du chômage dans le secteur public...

12 Décembre 2014, un agent de la commune désire partir vers le Luxembourg... pour une amélioration de son salaire. 15 décembre sa démission est acceptée.

Nous n'entendons plus parler de lui jusqu'au 1^{er} mars 2016.

Date à laquelle, nous recevons un courrier de Pôle emploi. Il s'est inscrit au chômage à Briey, le 6 janvier 2016.

Il n'y a pas de période de préavis dans la Fonction Territoriale pour un départ volontaire... tout au plus le temps du courrier, la navette entre la Fonction Territoriale qui est basée à Nancy et Errouville.

Comme les fonctionnaires ne cotisent pas à l'assurance chômage, et comme la nouvelle loi abroge les anciennes directives...

« Travailleur au Luxembourg en privé mais venant de la Fonction Publique, le dernier employeur est La Mairie, on ne tient pas compte de son employeur Luxembourgeois.

Qui doit indemniser cette personne au tarif Luxembourgeois ? Nous, d'après ces nouveaux textes, au prorata du nombre de jours qu'il a travaillé chez-nous »

Alors, il a travaillé 3 388 jours chez nous. Suivant des articles de cette loi, calculés par Pôle emploi nous devrions l'indemniser sur 635 jours.... Après si la loi ne change pas, nous serions quitte... C'est une véritable escroquerie...

S'il trouve un emploi au Luxembourg, mais qui ne compense pas la durée du travail effectuée à la Mairie, nous replongeons dans l'indemnisation, car il n'a travaillé que 136 jours au Luxembourg.

① Nous allons regarder du côté de la justice... Nous ne nous considérons pas le dernier employeur... En plus l'indemniser sur des sommes qu'il ne percevait pas en France, en tant que fonctionnaire, c'est dément.

Il va toucher plus d'allocations à la maison qu'en travaillant... De quoi ne pas reprendre son travail avant 635 jours... elle est belle la France !

Comme nous avons été pris au dépourvu, par la rapidité de démission volontaire de cette personne en pleine période d'astreinte hivernale, nous entendons faire respecter nos droits, nous avons été privés d'emploi technique pendant 5 mois, et comme la rupture conventionnelle n'est pas prévue dans le statut de fonctionnaire... Nous estimons que c'est un abandon de poste, car en plus il nous a fait croire que sa présence était indispensable dans sa société luxembourgeoise en fait il n'en était rien...

Il est parti, alors que son employeur était en fait un bureau d'intérim... n'importe quoi !

Nous allons défendre les droits des administrés à ne pas être pris en otage par une personne. Les deux dernières circulaires ont été modifiées en 2012 et 2014... Pour dégager Pôle emploi et le gouvernement.

Des lois qui commencent en circulaires en 1984 et 1995, 2007 qui deviennent un arrêté en 2009, puis une convention. pour revenir en circulaire en 2010 à partir de là, elles sont modifiées régulièrement 2010 puis 2011, ensuite 2012 et la dernière en 2014 dans laquelle est abrogée la compensation du chômage par l'Unedic, qui a refilé le bébé à Pôle Emploi, est transmise en charge aux collectivités (Mairies, intercommunalités, départements) pas moins de 75 pages à lire, sans les alinéas et articles divers...

② Cette personne fait valoir ses droits, bien, alors mettons les choses au point... Dans son parcours, il y a des anomalies, double emploi au-dessus de 35 heures, interdit pour un fonctionnaire. Travail au noir... que nous comptons bien faire valoir... même des gens d'Errouville l'ont employé... gare à la prochaine occupation de cette personne vous êtes pénalement responsable suivant la loi.

Il va également proposer ses services à des agriculteurs, nous le savons maintenant.

③ Quelles sont les conclusions à tirer de cette affaire :

* Nous nous étions engagés à ne pas augmenter les impôts locaux, encore cette année...

* Nous avons renégocié des contrats, supprimés d'autres. Revu les subventions, et les travaux qui ne sont pas de première urgence... Deux mois de contacts, de sollicitations, pour en arriver là !

* Nous devons augmenter les impôts au minimum de 2 points, voir plus puisque l'Etat ne nous a toujours pas communiqué ses intentions sur la dotation qu'elle doit nous attribuer... D'après le Sénat, elle se situerait dans une fourchette entre - 1,84% et - 5,4%. Par la même, nos impôts locaux augmenteront comme chaque année à la base, par l'Etat : 2011 + 1,8% - 2012 +2,5% -

2013 +2,1% - 2014 + 2,6%, idem en 2015 - la tendance se poursuivant en 2016.

④ Nous ne pouvons tolérer qu'une commune soit prise en otage par de tels agissements.

●Que devons-nous retenir des textes qui ont été remaniés depuis 2012...

* L'Etat nous demande de prendre des jeunes à Pôle emploi, de pérenniser leur emploi... bien, savez-vous qu'au bout de deux années chez-nous nous sommes dans l'obligation de la passer fonctionnaire, c'est la loi....

* Quelles communes vont encore se lancer dans ce type d'aventure. Comment faire confiance à la personne que vous allez embaucher ?

L'avenir ? Pour un jeune que nous sortons de Pôle emploi : il est tracé : après deux années, retour à la case départ, pas d'embauche ferme et définitive....

L'Etat veut réformer le code du travail, alors qu'il commence par celui des fonctionnaires.

Toutes les lois que je vous ai énumérées, ne sont jamais passées à l'assemblée nationale. Elles arrivent directement du Ministre de l'Intérieur, via le Ministre du travail... C'est la fonction publique.

●Dans la compression des dépenses, il y a également les associations dans le collimateur.... Nous allons devoir revoir nos « dons » à la baisse et pour certaines de façon draconienne.

●Convention d'utilisation d'équipements

Publics avec la JSE...

Depuis que nous avons refait le stade, nous avons des obligations pour l'entretenir. C'est un lourd investissement et un très lourd entretien pour la Commune.

Au fil du temps, les réglementations changent, entraînant un surcoût de gestion. En plus, le club s'est permis, malgré un arrêté du maire de 2014 interdisant deux équipes seniors de passer outre.

Puisque nous ne possédons pas les équipements nécessaires.

Tout ceci, a entraîné une montée des charges afférentes à la commune, alors que nous sommes en période de « Disette » grâce à l'Etat... Avec deux équipes la facture pour 2015 se monte à 13 376,22€ à charge de la Mairie. Impossible de continuer ... cela.

Cette somme représente + 1,2 point sur les impôts locaux de 12 à 13,2% Une convention

va donc être signée avec ce club qui devra pourvoir à différentes charges...

L'eau et EDF. ce qui représente 3 266,20€ en 2015. On peut estimer que cette somme va allégrement monter avec deux équipes qui se douchent. plus les extérieures tous les dimanches.

Un dirigeant m'a confirmé 50 douches par semaine. Le contrat d'entretien est annulé avec Techni-Gazon 5 740,56€.

Reste à charge de la Mairie 4 703,26€ + la subvention de l'OMS (revue à la baisse, comme toutes les autres).

●J'entends déjà les grincements de dents. Mais pour nous aussi, vous qui nous avez confié la gestion de la commune, lâcher, céder, concéder, opérations difficiles !

Il est vrai que chacun de nous s'enferme dans la ligne Maginot de ses prétendues intérêts.

Le calcul est simple : 2 points + 1,2 points = 15,2 % le taux impôts. Même pas pour rire. Cela nous amène à environ + de 160€ brut par foyer avec les différentes exonérations et abattements, certains paieront + 100€ et d'autres +300€... Cela n'est pas envisageable. Nous défendons vos deniers !

●Regards...

●Gare à la godille: La réforme du droit au travail que le gouvernement veut faire passer ?

ça défie les lois de la logique....On marche sur la tête... la durée légale reste de 35 heures par semaine... mais chaque entreprise... peut décider d'en faire plus... le temps de travail hebdomadaire reste de 48 heures, mais on pourra aller jusqu'à 60 heures... le temps maximum de pause café reste de 15 minutes, mais pourra être étendu à 20 minutes... Bah... Il y a peut-être du social dans ce projet...

●26 millions de Français ont joué à la Française des jeux en 2015 et 215 d'entre eux ont gagné plus d'1million d'euros.

●Il faut 200 tonnes de sable pour construire une maison, 30 000 tonnes pour 1 kilomètre d'autoroute, 12 millions de tonnes pour une centrale nucléaire.

●Nombre d'heures travaillées en 2015, 1372 pour un Allemand, 1495 pour un Français, 1767 pour un Américains, 2432 pour un Chinois.

●Longévité des animateurs : 36 ans pour Georges Pernoud à Tlalassa, 28 pour Jean-Pierre Pernaud au 13-Heures, 27 pour Julien Lepers à Question pour un champion.

●Les fabricants automobiles américains ont créé 640 000 emplois depuis 2009.